



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Acquisition d'un engin technique type valet de ferme
avec accessoires**

2026-03

Appel d'offres ouvert

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 24 juillet 2026 à 12h00

1. Identification du pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage

Le pouvoir adjudicateur / le maître de l'ouvrage est :

Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.
Place François Mitterrand BP 8 - 58120 Château-Chinon.
SIRET : 200067890 00018

| | |
|--|--|
| Signataire du marché : | Monsieur le Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs |
| Personne habilitée article R. 2191-59 du CCP: | Monsieur le Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs |
| Ordonnateur : | Monsieur le Président de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs |
| Comptable assignataire des paiements : | SGC de Nevers |

2. Objet de la consultation

2.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un engin de type valet de ferme équipé d'accessoires pour l'utilisation autour du lac des Settons afin de gérer au mieux l'espace naturel.

Il comporte six prestations supplémentaires éventuelles.

2.2. Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée ouverte.

2.3. Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché classique.

3. Dispositions générales

3.1. Décomposition du marché

3.1.1. Lots

Le présent marché ne comporte qu'un seul lot.

3.1.2. Tranches

Le marché ne comporte pas de tranches.

3.1.3. Prestation supplémentaire éventuelle facultative

Le marché comporte six prestations supplémentaires éventuelles pour les accessoires :

1. Godet 4 et 1 de 1450mm denté
2. Fourche palette 1100mm
3. Grappin forestier
4. Broyeur à branches D. entre 160 et 180mm
5. Broyeur forestier
6. Rogneuse à souches

3.2. Forme juridique du groupement attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. **Il est toutefois prévu que le mandataire du groupement conjoint sera solidaire des membres du groupement pour l'exécution du marché.**

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.3. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.4. Variantes

La présentation de variantes est autorisée par l'acheteur.

4. Dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives et technique particulières (CCATP)
- Le document de candidature fourni par l'acheteur (DC)

Il appartient au soumissionnaire de vérifier la complétude du dossier téléchargé.

4.2. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr/>.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

5. Présentation des propositions

5.1. Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes et uniquement les pièces suivantes.

L'acheteur n'a pas l'obligation d'examiner les pièces non-demandées au titre de la consultation.

5.1.1. Au titre de la candidature

Les pièces suivantes sont attendues au titre de la candidature :

| Au plus tard à la date limite de remise des offres | | |
|--|--|--|
| Pièces | Renseignements obligatoires compris dans la pièce | |
| 1 | <p>Formulaire de candidature simplifiée fourni par l'acheteur</p> <p>ou DC1 et DC2 si préféré par l'entreprise https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail - Déclaration du chiffre d'affaire global et sectoriel annuel du candidat |
| 2 | <p>En cas de groupement, pouvoir donné au mandataire par les membres du groupement</p> | - |
| 3 | <p>L'attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF</p> | - |
| 4 | <p>Certificat délivré par l'administration fiscale (Impôt sur le revenu, Impôt sur les sociétés, TVA)</p> | - |
| 5 | <p>Une attestation d'assurance garantissant les risques professionnels</p> | - |
| 6 | <p>Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du travail</p> | - |
| 7 | <p>Le cas échéant, le jugement prononçant le redressement judiciaire</p> | - |
| 8 | <p>En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 dûment complété et signé ou un acte spécial de sous-traitance équivalent</p> <p>Attention : un nouveau modèle est disponible depuis le 1^{er} janvier 2024 : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</p> | - |

En application de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes (ou illisibles par la voie électronique), se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants - Article R. 2143.12 code de la commande publique). Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur à l'appui de sa candidature. Le formulaire de candidature simplifié permet la saisie de ces informations sur un document unique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature (notamment dans le formulaire de candidature simplifié) toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5.1.2. Contenu de l'offre

Au titre de l'offre, le candidat produit les documents suivants :

- | |
|---|
| <p>1) L'acte d'engagement complété, daté et signé. La signature de l'acte d'engagement entraîne l'acceptation de tous les autres documents constitutifs du marché.</p> <p>2) Un mémoire technique séparé décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques techniques du matériel et des accessoires proposés - Les garanties du matériel et des accessoires proposés - Les modalités de livraison <p>3) Une proposition financière</p> |
|---|

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier.

5.2. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres : le **vendredi 24 juillet 2026 à 12h00**.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr/>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

La transmission par voie papier n'est pas autorisée

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft (.docx, .xlsx et .pptx) ;
- Format bureautique libre de droits (open office / libre office) ;
- Format texte universel (.rtf) ;
- Format PDF (.pdf) ;
- Formats images (.gif, .jpg et .png) ;
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi

6. Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-7 et suivants du Code de la commande publique au moyen des critères suivants.

| Prix TTC (note sur 100) – avec pondération à 40% | |
|---|--------------|
| $Note = 100 \times \frac{Valeur\ de\ l'offre\ la\ moins\ disante}{Valeur\ de\ l'offre\ du\ soumissionnaire}$ | Note sur 100 |
| Pour le jugement du prix, les prestations supplémentaires éventuelles sont soit prises en compte de manière équivalente, soit non prises en compte. | |

| | |
|--|-------------|
| Valeur technique et environnementale (note sur 100) – avec pondération à 60% | |
| Pertinence de l'offre remise, appréciée à travers le mémoire technique remis par le soumissionnaire. | |
| Conformité technique de l'offre aux exigences de l'acheteur , formulées dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP). | Note sur 80 |
| Critère environnemental : procédés mis en œuvre par le soumissionnaire qui exercent une influence positive sur l'impact environnemental des fournitures commandées dans le cadre du présent marché. Sera valorisée positivement dans la notation toute proposition pertinente et suffisamment étayée traduisant une réduction de l'impact environnemental. | Note sur 20 |

7. Détection et traitement des offres anormalement basses (OAB)

7.1. Détection automatisée

L'acheteur met en place une formule paramétrique pour aider à la détection des offres anormalement basses. Cette formule paramétrique n'a ni pour objet, ni pour effet de se substituer à l'appréciation de l'acheteur pour déclarer une offre anormalement basse. L'acheteur peut l'utiliser comme décider de s'en affranchir en fonction des éléments de contexte ; à charge pour lui de motiver ce choix auprès du candidat.

La formule de l'acheteur a pour objet de comparer les offres en fonction de leur prix et de leur niveau de qualité en se basant sur les notes obtenues. A niveau de qualité homogène, une offre très basse peut être détectée comme anormalement basse. Concrètement :

La formule de détection retenue est la suivante :

$$Pp \text{ offre} \leq 0.70 * \text{moyenne de tous les } Pp$$

Avec Pp = prix pondéré (cf. ci-dessous)

Calcul du ou des prix pondéré(s) :

$$Pp \text{ lot} = \frac{\text{Prix lot}}{(0.40 * \text{note prix} + 0.60 * \text{note technique})} \times 100$$

Avec : Prix lot = prix total de l'acte d'engagement TTC + PSE TTC comprises ou soustraites

7.2. Traitement au cas par cas des offres anormalement basses :

L'offre suspectée d'être anormalement basse par l'application des critères mathématiques ci-dessus est étudiée par l'acheteur. La présomption du caractère anormalement bas de l'offre ne se soustrait pas au jugement de l'acheteur.

L'acheteur met en œuvre la procédure contradictoire prévue aux articles L. 2152-6 et R. 2152-3 et suivants du Code de la commande publique.

8. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires entre l'ouverture des plis et l'attribution définitive du marché. L'acheteur reste également libre d'attribuer le marché sans

négociation.

Dans le cas où l'acheteur décide de lancer des négociations, il en informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont remis une offre sur le lot concerné. Les soumissionnaires peuvent alors accepter de négocier ou maintenir leur offre de base. Le maintien de l'offre de base n'influence pas négativement le jugement de l'acheteur.

L'acheteur peut également décider de ne négocier qu'avec les 3 candidats arrivant en tête du rapport d'analyse des offres provisoire dressé après ouverture des plis. Dans ce cas, il l'indique dans une information adressée à l'ensemble des soumissionnaires et leur communique leur place dans ce classement.

Les négociations sont susceptibles de porter sur tous les éléments de l'offre remise par le soumissionnaire, y compris le prix.

Un nouveau rapport d'analyse des offres est dressé à l'issue des négociations et le marché est attribué sur la base des offres négociées et / ou maintenues.

Les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptable après négociation sont éliminées par l'acheteur.

9. Copie de sauvegarde

Les candidats qui remettent leur pli sous forme électronique peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ...).

Que la copie de sauvegarde soit remise sur support papier ou sur support physique électronique, les documents ou fichiers relatifs à la candidature et à l'offre doivent être présentés dans une enveloppe cachetée.

Le pli fermé devra comporter la mention : N°2026-03 – Copie de sauvegarde.

Les plis seront déposés contre récépissé, adressés par courrier en recommandé avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine.

Attention la copie de sauvegarde ne peut être réceptionnée après le délai de remise des plis.

10. Protection des données personnelles

Le candidat est informé que les données communiquées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence du marché et dans le cadre de l'exécution du marché font l'objet d'un traitement par la communauté de communes Morvan sommets et grands lacs. Il en informe son sous-traitant sans délai.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. La communauté de commune est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas leur durée d'utilité administrative (DUA).

Ces données sont destinées aux services « marchés » et « juridique » de la communauté de commune afin de permettre la bonne exécution du marché et sa mise en concurrence initiale.

Il est possible à tout moment de demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données : laetitia.stuber@ccmorvan.fr / contact@ccmorvan.fr / BP 8, place François Mitterrand, Château-Chinon (58120).

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

11. Renseignements complémentaires

11.1. Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leurs questions via : <https://marches.ternum-bfc.fr/>.

11.2. Voies et délais de recours

Les candidats et soumissionnaires sont informés qu'ils disposent des recours suivants :

- Recours en excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat dans un délai de deux mois après leur publication, et le cas échéant, de leur transmission au contrôle de légalité.
- Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat
- Référé contractuel dans un délai de 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou la notification du marché ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain de la signature du contrat.
- Recours « Tarn et Garonne » dans un délai de 2 mois à compter de la publication / notification du marché, ou à défaut, dans un délai raisonnable.

La juridiction territorialement compétente est :

Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue D'Assas, 21000 DIJON, Tél. : 03.80.73.91.00, Fax : 03.80.73.39.89